

Xavier IACOVELLI

SENATEUR DES HAUTS-DE-SEINE
VICE-PRÉSIDENT DU GROUPE LREM/RDPI



BILAN 2021

SOMMAIRE

1

MISSION SUR LES CONTRATS COURTS

P.4/5

Missionnés par le Premier ministre, nous avons mené avec le député Jean François Mbaye une réflexion sur les difficultés liées aux CDDU, qui a abouti à un rapport remis au Gouvernement en juin 2021.

2

AFFAIRES SOCIALES

P.6/7

A travers ce document, je reviens sur deux réformes qui ont occupé les travaux de notre commission : l'accès à l'emploi des personnes atteintes de maladies chroniques et l'égalité économique et professionnelle entre les femmes et les hommes.

3

MON ACTION EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

P.8/9

Chef de file du groupe RDPI sur les questions de société, j'ai pu m'investir sur la loi visant à protéger les mineurs contre les crimes sexuels, l'inceste ainsi que sur la réforme de l'adoption, dont l'intérêt de l'enfant fut au cœur de nos débats.

4

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

P.10/11

En 2021, j'ai pu interroger le Gouvernement sur deux questions d'actualité : le harcèlement scolaire, suite au suicide de la jeune Dinah et le « Zéro reste à charge » sur l'optique, le dentaire et l'auditif.

5

MISSIONS D'INFORMATION

- CONSEIL SÉNATORIAL

P.12/13

Focus sur les travaux du Sénat sur l'illectronisme et les conditions de la vie étudiante auxquels j'ai pu participer. Dans le cadre du Conseil sénatorial, nous avons eu le plaisir d'échanger avec les ministres Brigitte Klinkert et Eric Dupond-Moretti.

6

DANS LES HAUTS-DE-SEINE

P.14/15/16

Retrouvez en image les rencontres et déplacements que j'ai pu effectuer, aux côtés des élus locaux et des alto-séquanais afin de répondre au mieux à leurs attentes et leurs préoccupations notamment dans le cadre de la crise sanitaire.

EDITO



**Madame, Monsieur,
Cher(e) ami(e),**

Depuis quatre ans, j'ai l'honneur de siéger au Sénat et la lourde tâche de représenter notre département des Hauts-de-Seine et ses élus.

En ma qualité de législateur, j'ai à cœur de porter les attentes de nos territoires dans leur diversité et leur singularité.

C'est pourquoi, dès le début de mon mandat, j'ai souhaité créer les contours d'une relation privilégiée avec les élus locaux, qui sont au plus près de ce que vivent nos concitoyens. C'est le rôle du Conseil sénatorial, instance participative que j'ai décidé de mettre en place dès 2017 et qui associe les élus aux travaux parlementaires.

Le Sénat, « maison des territoires », constitue l'un des piliers du bicamérisme à la Française et donc de notre socle démocratique. Il permet d'apporter des réponses concrètes aux revendications des élus et, à travers eux, aux problématiques que rencontrent les Français au quotidien.

Membre de la Commission des Affaires sociales, je suis pleinement conscient des défis qui attendent notre pays. Car au-delà des réponses apportées par le Gouvernement pour protéger les Français et soutenir les secteurs les plus touchés – qui ont occupé une place centrale dans nos travaux –, cette année fut également marquée par des réformes structurantes.

Le document que j'ai le plaisir de vous transmettre a donc pour objet de retracer mon action, au Sénat comme dans les Hauts-de-Seine.

Rendre compte de son action constitue une exigence démocratique mais aussi une garantie du lien de confiance essentiel entre les parlementaires, les élus locaux et les habitants.

Je souhaite qu'il puisse vous éclairer sur les enjeux des textes sur lesquels je me suis investi.

Fidèlement,

Xavier Iacovelli



Le 12 février 2021, le Premier ministre nous a nommés parlementaires en mission sur la question complexe du recours aux contrats courts.

Remise du rapport à la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, Elisabeth Borne

La crise sanitaire a bouleversé notre quotidien et impacté de nombreux secteurs.

Grâce à l'action du Gouvernement et au « quoi qu'il en coûte » un grand nombre de salariés et d'entreprises ont pu surmonter cette période d'inactivité due aux confinements successifs et à la fermeture des commerces.

Avec mon collègue député Jean François MBAYE, nous avons été alertés au début de la crise des potentiels « trous dans la raquette » constatés dans un certain nombre de secteurs précis.

Parmi eux, le secteur de la restauration, hôtellerie et événementiel et les intermittents du travail, plus connus sous le nom d'« extras », qui le composent. Les cocktails, réceptions, salons, événements sportifs et culturels ayant été annulés durant plusieurs mois, ces professionnels qui représentent l'excellence et l'art de vivre à la française se sont retrouvés dans une situation d'extrême précarité.

On ne les remarque que très peu. La discrétion est même l'une des caractéristiques de leurs métiers. Pourtant, ils nous offrent un savoir-faire reconnu mondialement et qui fait l'attractivité et l'honneur de notre pays.

Les protéger au même titre que l'ensemble des professionnels des secteurs touchés par la crise nous semblait essentiel.

C'est pourquoi, dès le mois d'octobre 2020, après une série de rencontres et d'auditions, nous avons déposé une proposition de loi au Sénat et à l'Assemblée nationale qui prévoyait la mise en place d'un dispositif d'aide à destination des professionnels employés à l'aide de contrats à durée déterminée d'usage (CDDU) afin de répondre à l'urgence.

Elle prévoyait également de mettre en place un régime d'assurance-chômage particulier pour les intermittents du secteur, à l'image de celui dont bénéficient les intermittents du spectacle.

Suite à nos premiers travaux, le Premier ministre nous a nommés parlementaires en mission auprès de la Ministre du Travail afin de trouver des solutions pérennes pour l'ensemble des travailleurs et entreprises ayant recours aux CDDU.

Notre rapport, remis en juin 2021, contient 19 propositions ayant pour objet une meilleure régulation des CDDU afin de protéger les travailleurs ayant recours à ces contrats courts, tout en préservant une certaine flexibilité inhérente à un certain nombre de secteurs.

MISSION / CONTRATS COURTS

QUELQUES PROPOSITIONS DE CE RAPPORT

5

Prolonger jusqu'à décembre 2021 l'aide aux intermittents dans les secteurs particulièrement et durablement touchés par les conséquences de la crise sanitaire, en prévoyant un mode de calcul simple, compréhensible et acceptable par les intéressés, avec rétroactivité depuis novembre 2020 et renoncement aux éventuels trop-perçus.

8

Engager des négociations de branche afin d'apporter au régime légal des contrats saisonniers des aménagements plus favorables en matière de formation, d'accès au logement et de sécurisation par transformation en CDI.

Embaucher en contrat saisonnier au lieu de CDDU dès lors qu'il est constaté que le besoin de main d'oeuvre est à caractère saisonnier

11

Faire aboutir les demandes de certification des acteurs concernés par les CDDU. Conclure, au niveau des branches, des accords de formation professionnelle en faveur des salariés intermittents sur le modèle de l'intérim. Inciter à un effort supplémentaire de contribution à la formation professionnelle.

14

Prévoir dans la loi le cadrage de la négociation collective sur les thèmes particuliers de l'amélioration de la couverture en matière de santé, de prévoyance et d'accès au logement.

6

Créer un nouveau cadre légal qui modifier l'usage, le fonctionnement, les pratiques indemnitaires, et de négociations sociales relatives au CDDU.

7

Inciter les partenaires sociaux, dans la négociation collective de branche qui encadrera les CDDU, à recourir aux modèles alternatifs de contrats, qu'il s'agisse de contrats individuels ou de contrats dans le cadre de structures de médiation au niveau local ou au niveau de la branche.

13

Vers un cadrage légal des CDDU et un dialogue social renouvelé
Vers un cadrage légal des CDDU et un dialogue social renouvelé
Prévoir dans la loi le cadrage de la négociation collective sur les conditions de transformation des CDDU en CDI et information des salariés, les recours aux heures supplémentaires et intégration d'heures travaillées et/ou compensation partielle des heures non travaillées, l'assouplissement du mode d'imputation de l'indemnité de précarité et de congé, la création d'un Fonds mutualisé de sécurisation des parcours professionnels, ainsi que sur la prise en compte de l'ancienneté pour l'acquisition d'avantages sociaux.

DÉCOUVREZ LES 19 PROPOSITIONS DU RAPPORT EN FLASHANT LE QR CODE





Rencontre avec Hakaroa Vallée en octobre 2020

Améliorer l'accès à l'emploi des personnes atteintes de maladies chroniques

20 millions de Français subissent des discriminations dues à leurs pathologies et ne peuvent accéder à tous les métiers. C'est le cas du jeune Hakaroa, 16 ans, diabétique de type 1 qui a traversé la France en vélo pour prouver que ces discriminations sont aujourd'hui absurdes.

En 2020, près de 11 000 saisines du Défenseur des droits étaient motivées par une discrimination fondée sur l'état de santé. Ces cas, qui sonnent comme autant d'injustices et d'espoirs professionnels qui ne peuvent être suivis, ne peuvent rester sans réponse.

En mai dernier, le Sénat a donc examiné une **proposition de loi sur l'accès à certaines professions de personnes atteintes de maladies chroniques** qui vise à donner une visibilité au problème des restrictions excessives en créant notamment un comité d'évaluation et en consacrant un **principe de non-discrimination**.

En tant que rapporteur, j'ai souhaité renforcer la portée normative et l'impact que ce texte pourra avoir, en faisant avancer le droit là où cela est possible et en contraignant les employeurs publics et privés.

Il s'agit d'une avancée réelle en faveur des personnes atteintes de maladies chroniques. **La double peine qu'elles subissent est insupportable et injustifiée.**

Son adoption à l'unanimité a permis d'envoyer un message fort à nos concitoyens victimes de discriminations, aux associations qui œuvrent à leurs côtés et aux jeunes qui, comme Hakaroa, rêvent de pouvoir choisir leur futur métier sans limite inopportune.



L'égalité femmes-hommes : grande cause du quinquennat

En octobre dernier, le Sénat a examiné une proposition visant à **accélérer l'égalité économique et professionnelle. Elle a pour objectif de lever les freins à l'émancipation financière et économique des femmes.**

Elle venait parachever l'engagement du Président de la République, pris à l'occasion du G7 à Biarritz en 2019, de mettre en œuvre une loi fondée sur les recommandations du Conseil consultatif pour l'Égalité femmes-hommes.

Dix ans après la loi Copé-Zimmermann qui instaurait des quotas de femmes dans les conseils d'administration, les inégalités économiques de genre perdurent en termes de :

- **Revenus : à poste égal, les femmes gagnent 10% de moins que les hommes. Seules 6% des entreprises françaises versent des salaires égaux ;**
- **Sécurité au travail : 30% des femmes ont déjà été harcelées ou agressées sexuellement sur leur lieu de travail ;**
- **Formation : en 2018, les femmes ne représentaient que 34% des bénéficiaires de contrats d'apprentissage dans le secteur privé ;**
- **Financement : elles ont 30% de chances en moins d'être financées par les principaux fonds de capital-risque que les hommes ;**
- **Entreprenariat : elles ne représentent que 27% des dirigeants d'entreprise.**



Cette proposition de loi y apportait des réponses concrètes.

Je pense notamment à **l'amélioration du droit au compte**, même en cas de compte joint, pour assurer aux salariées une maîtrise de leurs revenus notamment en cas de violences conjugales.

Je pense également à l'accès donné aux bénéficiaires de la prestation partagée d'éducation de l'enfant à des **dispositifs de formation professionnelle et la consécration du droit au télétravail pour les femmes enceintes**.

En séance, j'ai proposé avec le groupe RDPI de **reconnaître dans la loi les crèches à vocation**

d'insertion professionnelle afin d'encourager leur création et assurer qu'elles puissent être un levier vers une meilleure accessibilité à l'emploi des parents qui en sont éloignés.

J'ai également proposé de **rétablir la portée du droit au télétravail pour les femmes enceintes**, au regard de ses effets positifs sur la néo-natalité, à la fois pour la santé des mères et pour les nouveaux nés.

Beaucoup a été fait par les gouvernements successifs et depuis 2017. Mais il reste du chemin à parcourir pour garantir l'égalité femmes-hommes et ce texte permettra de belles avancées en la matière.

L'action du Gouvernement et de la Majorité :



FONCTION PUBLIQUE :

Loi du 6 août 2019 qui permet de favoriser l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations, notamment en élaborant un plan pluriannuel visant à garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps et aux grades ;



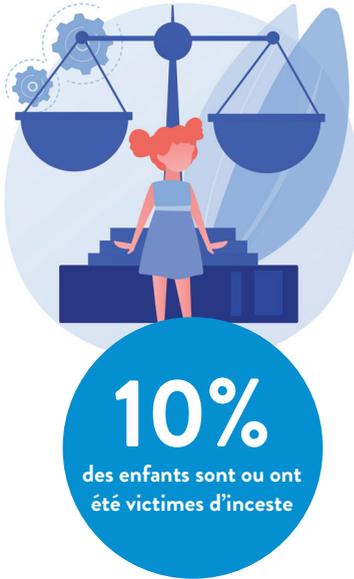
ENTREPRISES :

Loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel qui a créé l'index de l'égalité professionnelle ;



CONGÉ PATERNITÉ

Doublement de la durée du congé, passant de 14 à 28 jours dont 7 jours obligatoires afin de permettre notamment un rééquilibrage des tâches familiales et promouvoir l'égalité professionnelle ;



PROTÉGER LES MINEURS

CONTRE LES CRIMES SEXUELS ET L'INCESTE

Le 21 janvier 2021, le Sénat examinait la loi visant à protéger les mineurs des crimes et délits sexuels et de l'inceste.

Ce texte, adopté à l'unanimité, prévoyait initialement d'introduire au sein du code pénal un nouveau crime autonome, puni de 20 ans de prison ainsi qu'un délit de sextorsion pour prendre en compte la montée en puissance des réseaux sociaux.

Pour la première fois, au-delà des clivages, nous avons inscrit dans la loi un seuil d'âge de non-consentement.

En y intégrant l'inceste, ce texte a également mis fin aux lacunes de la loi sur ces actes et notre aveuglement collectif sur ce que vivent 10% des enfants, bien souvent livrés à eux-mêmes et contraints au silence.

Chef de file du groupe RDPI sur ce texte, **j'ai appelé à un débat sur l'existence même du délai de prescription pour les actes sexuels commis sur des mineurs**. Pour les victimes, briser le silence peut prendre des décennies voire une vie entière.

RÉFORME DE L'ADOPTION

La réforme de l'adoption, adoptée au Sénat en **octobre 2021**, est le fruit d'un travail transpartisan qui répond à deux objectifs : **sécuriser le recours à l'adoption** avec le souci de donner une famille à l'enfant et **renforcer le statut de pupille de l'État**, conformément à l'intérêt supérieur de l'enfant.

L'adoption est un sujet de société central. Il s'agit d'une réalité profonde, aussi, qui nous touche, de par nos histoires personnelles ou celles de nos proches.

Malgré la volonté affichée de la majorité sénatoriale de modifier largement le texte, celui-ci contient néanmoins plusieurs avancées majeures : **l'ouverture de l'adoption aux couples pacés et aux concubins, l'amélioration de la préparation et de l'information des candidats à l'adoption en amont même de la délivrance de l'agrément, ainsi que l'âge maximum de 50 ans entre le plus jeune des adoptants et le plus jeune des adoptés.**

En séance, nous avons proposé de rétablir un certain nombre de dispositions au cœur du texte initial afin de préserver l'intérêt supérieur de l'enfant qui doit guider nos travaux.





ENTRETIEN AVEC BRIGITTE MACRON

Le 23 novembre dernier, j'ai eu l'honneur de m'entretenir avec Madame Brigitte Macron au Palais de l'Élysée. Nous avons pu échanger sur de nombreux sujets sur lesquels elle s'investit et, en premier lieu, la protection de l'enfance et le handicap.

Un échange passionnant sur le rôle vertueux du tissu associatif, les dysfonctionnements qui persistent au sein de l'Aide sociale à l'enfance et les pistes d'amélioration de notre système.

Son action et son courage sont source d'inspiration pour toutes celles et ceux qui œuvrent en faveur de la protection des enfants et d'un meilleur accompagnement des personnes en situation de handicap.

RAPPORT SUR LES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Le 29 septembre dernier, nous avons remis avec mes collègues Hussein Bourgi, Laurent Burgoa et Henri Leroy un rapport relatif aux mineurs non accompagnés.

En tant que co-rapporteur, j'ai porté plusieurs recommandations visant à **améliorer l'accueil, la prise en charge et la scolarisation des MNA**.

Nous proposons notamment de **garantir un accès effectif à un bilan de santé, favoriser la préscolarisation des jeunes par des associations, permettre aux MNA d'être scolarisés en cours d'année** sans attendre la rentrée scolaire de septembre et de **mettre fin à l'accueil à l'hôtel**, qui reste un lieu inapproprié pour des enfants.

Les mineurs non accompagnés doivent pouvoir bénéficier d'une prise en charge digne sur l'ensemble du territoire et d'un accompagnement personnalisé afin de s'insérer durablement dans notre pays.

DÉCOUVREZ LE RAPPORT
COMPLET EN FLASHANT LE
QR CODE





LE ZÉRO RESTE À CHARGE



Le Président de la République le rappelait au congrès de la Mutualité française, **nombre de nos concitoyens doivent renoncer à se soigner et sont ainsi privés de la possibilité de voir ou d'entendre correctement, parfois même de sourire.**

Le 10 mars 2021, j'ai interrogé le ministre Olivier Véran sur la politique du Gouvernement en matière d'accès aux soins dentaires, optiques et auditifs.

Lorsque des Français, faute de moyens renoncent à une paire de lunettes ou à un appareil auditif, **c'est notre pacte social qui est abîmé.**

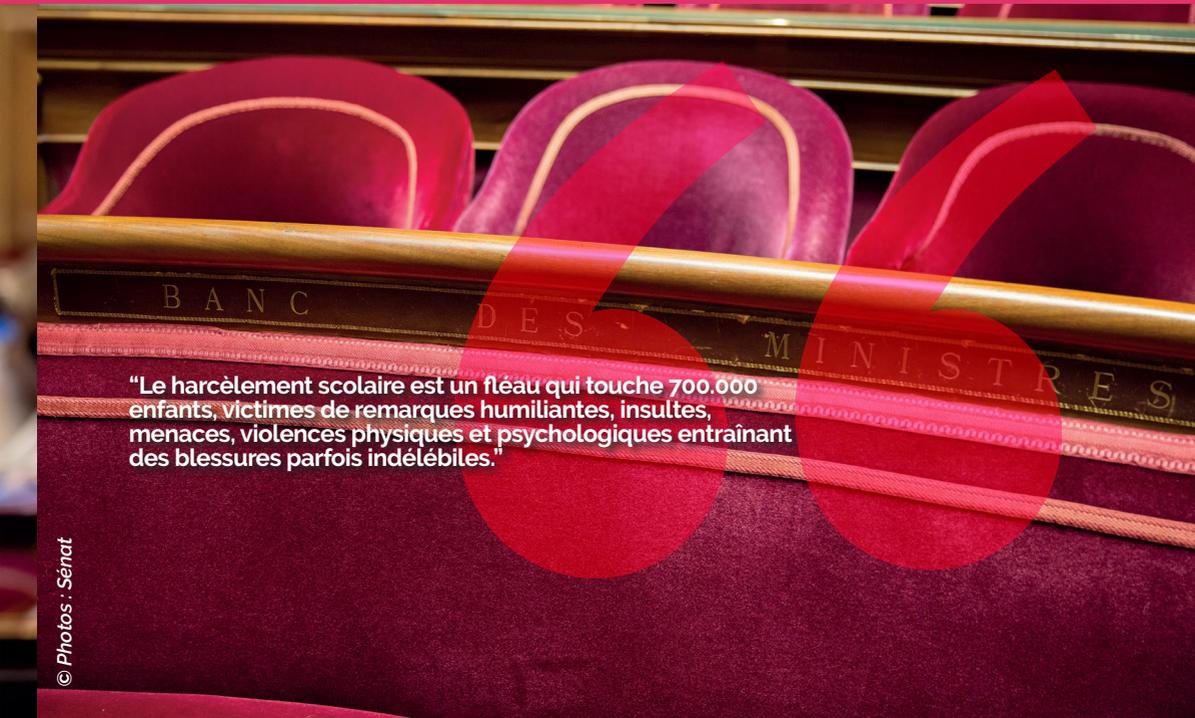
C'est pourquoi dès 2019, **le Gouvernement a mis en place la réforme 100% santé.** Il s'agit de permettre aux Français, et en particulier aux plus modestes, d'accéder à des soins de qualité.

Cette réforme de justice sociale porte ses fruits et bénéficie à tous : aux Français en premier lieu, mais aussi aux assureurs, aux mutuelles et aux professionnels, puisqu'une nouvelle clientèle s'est développée sur des produits sans reste à charge.

Nous devons intensifier nos efforts en faveur du « Made in France ». Il s'agit de soutenir davantage nos PME françaises et de protéger notre souveraineté sanitaire en favorisant la production française de ces dispositifs médicaux.

La création d'un label visant à mieux informer nos concitoyens et les éclairer dans leur choix constituerait une piste de réflexion intéressante.

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT



“Le harcèlement scolaire est un fléau qui touche 700.000 enfants, victimes de remarques humiliantes, insultes, menaces, violences physiques et psychologiques entraînant des blessures parfois indélébiles.”

© Photos : Sénat

HARCÈLEMENT SCOLAIRE

Le 27 octobre 2021, j'ai interrogé le ministre Jean-Michel Blanquer suite au suicide de la jeune Dinah, 14 ans, harcelée de par son orientation sexuelle.

Le harcèlement scolaire est un fléau qui touche **700.000 enfants**, victimes de remarques humiliantes, **insultes, menaces, violences physiques et psychologiques** entraînant des blessures parfois indélébiles.

Le cyber-harcèlement, lié à la montée en puissance des réseaux sociaux où tout est permis, où l'on pense que « rien n'est grave », où l'on oublie l'humain derrière l'écran, accentue ce phénomène.

La lutte contre le harcèlement scolaire, parce qu'elle est intimement liée à notre conception du respect de l'autre, de la réussite éducative, de l'égalité et de l'acceptation des différences, est au cœur de notre projet de société.

Mieux lutter contre ce phénomène passe par la **formation de la communauté éducative** dans son ensemble, mais aussi par un partenariat avec les

acteurs associatifs qui se mobilisent chaque jour pour **prévenir, sensibiliser, libérer la parole des enfants** afin de rompre l'insupportable chaîne du silence.

L'action du Gouvernement et de la Majorité :

- Loi du 26 juillet 2019 relative à l'école de la confiance qui consacre un droit à une scolarité sans harcèlement, reconnaissant ainsi la gravité de cette violence et ses conséquences sur l'enfant ;
- Généralisation du programme « pHARe » sur l'ensemble du territoire depuis la rentrée 2021, avec des élèves volontaires devenus des « ambassadeurs » du combat contre le harcèlement ;
- Directive du 30 septembre 2021 visant à mieux accompagner les élèves transgenres ;
- Interdiction du téléphone portable à l'école et au collège ;



CONDITIONS DE LA VIE ÉTUDIANTE

Entre mars et juillet 2021, j'ai participé aux travaux de la mission d'information sur les conditions de la vie étudiante.

En tant que vice-président de la mission, j'ai pu auditionner avec mes collègues les représentants d'associations étudiantes, acteurs de l'enseignement supérieur et experts de la vie étudiante.

Le malaise étudiant mis en lumière à l'aune de la crise sanitaire nous oblige à apporter des réponses fortes et d'offrir un accompagne-

ment personnalisé à chaque jeune. Nos travaux ont démontré que les conditions de vie exercent une influence déterminante sur le parcours étudiant et sur la réussite académique, qu'elles les facilitent ou qu'elles les compliquent.

Le rapport, adopté à l'unanimité en juillet, formule un certain nombre de recommandations sur les problématiques liées notamment à la santé, l'emploi étudiant, l'accompagnement des étudiants en situation de handicap,

la recherche de stage et l'accès au logement.

Dans cette continuité, une proposition de résolution transpartisane a ensuite été déposée en octobre dernier afin de mieux prendre en compte le malaise étudiant, indépendamment de la crise sanitaire et d'**engager une réflexion sur les outils qui doivent être mis en place pour mieux accompagner les étudiants dans leur cursus.**

LUTTER CONTRE L'ILLECTRONISME



Alors que nous vivons dans une société toujours plus numérisée, que nos démarches administratives tendent vers le 100% dématérialisé, **14 millions de nos concitoyens éprouvent de grandes difficultés à se saisir des outils informatiques.**

L'illectronisme et les fractures numériques qui perdurent dans notre pays touchent un large public : **les personnes âgées en premier lieu, mais aussi les personnes les moins diplômées, les ménages les plus modestes, et même une partie de notre jeu-**

nesse, cette même jeunesse que l'on qualifie bien souvent comme étant à la pointe de la technologie.

A l'heure où les offres d'emploi se trouvent majoritairement sur Internet, où l'accès aux services publics et à l'information est dématérialisé, où le droit de saisine des administrations par voie électronique est devenu la norme, l'illectronisme éloigne nos concitoyens du monde du travail, freine leur émancipation et l'accès à leurs droits.

En avril dernier, le Sénat a donc débattu d'une proposition de loi de notre collègue Eric GOLD rela-

tive à la lutte contre l'illectronisme et pour l'inclusion numérique. Elle contient des pistes d'amélioration intéressantes :

- **Droit à l'erreur reconnu à tout usager ;**
- **Sanctionner les manquements aux règles relatives à l'accessibilité numérique ;**
- **Formation continue obligatoire des enseignants au numérique ;**
- **Référentiel pour permettre une meilleure information des usagers ;**



© Photos : JDD



© Photos : AFP - LUBOVIC MARIN

Brigitte Klinkert, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Eric Dupond-Moretti, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

Le Sénat, de par le rôle de représentant des territoires qui lui est conféré, entretient un lien privilégié avec les élus locaux.

Le Conseil sénatorial, instance participative inédite et promesse de campagne, a vocation à renforcer ce lien essentiel, **en associant les élus locaux aux grandes thématiques nationales qui peuvent avoir un impact sur notre territoire.**

En mars 2021, nous avons eu le plaisir d'échanger avec **Brigitte KLINKERT, Ministre déléguée chargée de l'insertion** sur la politique menée par le Gouvernement et notamment dans un contexte de crise sanitaire qui a bouleversé notre économie.

Nos échanges ont principalement porté sur le **déploiement du Plan 1 jeune 1 solution**, lancé en 2020 et qui vise à offrir à chaque jour des opportunités. **9 milliards d'euros ont ainsi été investis en matière d'aides à l'embauche, formations, accompagnements et aides financières aux jeunes en difficultés...**

D'autres thématiques ont été évoquées, et notamment le **déploiement du nouveau service public de l'insertion et de l'emploi**, d'ici à 2022 avec 30 territoires déployés en 2021 suite à une concertation nationale. Il s'agit d'une réforme importante qui favorise la sortie durable de la pauvreté en renforçant l'accompagnement des personnes vers l'emploi.

Le Conseil sénatorial s'est également réuni en avril dernier autour du Garde des Sceaux Eric Dupond-Moretti sur la réforme de la justice pénale des mineurs.

Cette réforme est l'aboutissement de plusieurs années de réflexion et vise finalement à **rendre plus lisible la justice pénale des mineurs tout en donnant plus de sens à la sanction, à travers quatre axes principaux :**

1. L'introduction d'une présomption de non-discernement pour les mineurs de moins de 13 ans conformément à la Convention internationale relative aux droits de l'enfant.
2. La simplification de la procédure en supprimant la phase d'instruction préalable par le juge des enfants.
3. La limitation du recours à la détention provisoire aux cas graves et pour les mineurs récidivistes.
4. La création d'une mesure unique de suivi éducatif qui remplace les nombreux dispositifs existants.

Des échanges directs et constructifs entre les Ministres et les élus des Hauts-de-Seine qui ont permis de faire remonter les besoins et les attentes de nos territoires afin d'y apporter des réponses concrètes.

Xavier IACOVELLI

14/16



● 1 - RUEIL MALMAISON -

15/01/21

Visite du premier centre de vaccination des Hauts-de-Seine



● 2 - GARENNE COLOMBES -

26/01/21

Visite du centre de vaccination



● 3 - SÈVRES -

08/02/21

Visite de la manufacture de Sèvres avec les ministres Roselyne Bachelot et Brigitte Klinkert



● 4 - FONTENAY-AUX-ROSES -

25/04/21

Cérémonie en hommage aux 7 millions de victimes de la déportation

DANS LES HAUTS-DE-SEINE



●5 - LA DÉFENSE -

04/05/21

Visite du vaccinodrome de Paris La Défense Aréna



●6 - MONT VALÉRIEN -

08/05/21

Armistice de 1945 avec les jeunes du SNU dans la clairière de la Forteresse



●7 - ISSY LES MOULINEAUX -

17/05/21

Annnonce du Premier Ministre sur le fond de reconversion des friches industrielles pour le logement durable



●8 - MEUDON -

28/05/21

Visite de l'école Ducasse



●9 - MONTVALÉRIEN -

30/05/21

Memorial Day au cimetière américain



●10 - SURESNES -

18/06/21

Cérémonie du 18 juin avec le Président de la République au Mémorial de la France Combattante

DANS LES HAUTS-DE-SEINE



● 11 - SCEAUX -

18/07/21

Cérémonie à l'occasion du 79eme anniversaire de la rafle du Vél'd'Hiv



● 12 - SÈVRES -

09/09/21

Rentrée du Mefefg2 avec le ministre Gabriel Attal et les députées Laurianne Rossi et Florence Provendier



● 13 - CLAMART -

13/09/21

Visite de l'Ehpad de Clamart avec le Premier ministre, à l'occasion de la campagne vaccinale pour la 3ème dose pour les plus de 65 ans



● 14 - NANTERRE -

27/09/21

Au Tribunal de Nanterre avec le Garde des Sceaux Eric Dupond-Moretti à l'occasion de la mise en place de l'Avertissement Pénal Probatoire

AU LIBAN



La délégation Française reçue par le Président Aoun au Palais présidentiel



Visite du camp de réfugiés de la Bekaa administré par les Nations Unies



MES RÉSEAUX

Au Sénat :
15 rue de Vaugirard,
75291 Paris Cedex 06
01.42.34.47.60

Permanence parlementaire :
9 esplanade Jacques Chirac,
92150 Suresnes
01.41.37.31.16

Xavier Iacovelli   x.iacovelli@senat.fr

@iacovellixavier   iacovelli.fr

@xavieriacovelli 